Parution le 28 octobre 2022

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE
Réunion par mail en date du 15 octobre 2022

Président : Mr Patrice LAVIGNON
Consultés : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT – Claude FOURNIER - Francis FRAMMERY - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

Le dernier PV est adopté à l'exception de :

527657	A.S. EDUC.POP. ST INGLEVERT	En règle	D5
536157	A.F. DE LA HAUTE VILLE ETAPLES	En seconde année d'infraction et non en 4e et plus Manque 2 arbitres	D1
540598	ENT. CALAIS F.	En règle	D1

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31 janvier 2023 pour présenter un candidat/une candidate.
Les formations FIA sont gérées par l'IR2F.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le secrétaire, Patrick QUENIART
Le président, Patrice LAVIGNON